

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1364
OBJET	Recommander au conseil de reconduire la candidature d'un administrateur au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV :	NE S'APPLIQUE PAS	
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée :	2024-03-27	
Date CM souhaitée :	2024-04-09	

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1364
---------------------------	-------------------------------------	------------------------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2023-03-07	CM-20230307-190	RECONDUCTION - MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
 APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

de reconduire la candidature de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour la période de juin 2023 à juin 2024;

d'assumer tous les coûts liés à sa participation aux réunions de ce conseil d'administration.

ADOPTÉ

(SD-2023-938)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2022-04-05	CM-20220405-335	RECONDUCTION - MEMBRE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
 APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de reconduire la candidature de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour la période de juin 2022 à juin 2023;

d'assumer tous les coûts liés à sa participation aux réunions de ce conseil d'administration.

ADOPTÉ

(SD-2022-1015)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2021-04-13	CM-20210413-272	RECONDUCTION - CANDIDATURE - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
 APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

de reconduire la candidature de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), et ce, pour la période de juin 2021 à juin 2022;

d'assumer tous les coûts liés à sa participation aux réunions de ce conseil d'administration.

ADOPTÉ

(SD-2021-1351)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2020-04-07	CM-20200407-311	RECONDUCTION - CANDIDATURE - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
 APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer

et résolu à l'unanimité:

de reconduire la candidature de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), et ce, pour la période de juin

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1364
<p>2020 à juin 2021;</p> <p>d'assumer tous les coûts liés à sa participation aux réunions de ce conseil d'administration.</p> <p>Le conseiller Michel Poissant propose un amendement afin d'y ajouter le libellé suivant:</p> <p>d'exiger de Mme Sandra Desmeules le dépôt d'un sommaire écrit des délibérations ainsi que d'un rapport écrit de ses déplacements, et ce, dans les 30 jours suivant chaque rencontre.</p> <p>L'amendement est appuyé par Paolo Galati.</p> <p>Un débat s'engage.</p> <p>Le conseiller Michel Poissant demande le vote sur sa proposition d'amendement, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 15 contre:</p> <p>M. Marc Demers, maire, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Stéphane Boyer, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Michel Trottier, Claude Larochelle, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre l'amendement;</p> <p>les conseillers Isabella Tassoni, Paolo Galati, David De Cotis, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert et Michel Poissant se prononcent en faveur de l'amendement.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-645)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est composé des personnes élues ou nommées à titre d'administrateurs. Seuls les élus municipaux sont admissibles aux postes d'administrateurs. Le mandat d'un administrateur débute immédiatement à la fin de l'assemblée générale annuelle au cours de laquelle il est devenu administrateur, et se termine à la fin de l'assemblée générale annuelle suivante. Si un administrateur perd sa charge d'élu, il perd automatiquement son poste d'administrateur.</p> <p>La Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale.</p> <p>Le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral.</p> <p>Le Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) aura lieu à Calgary du 6 au 9 juin 2024. L'Assemblée générale annuelle (AGA) de la FCM se tiendra pendant le congrès. Durant l'AGA, les membres éliront les directeurs du Conseil d'administration pour 2024-2025.</p> <p>Il y aurait lieu de reconduire la candidature de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif, au conseil d'administration de la FCM et d'assumer tous les coûts liés à sa participation aux réunions du conseil d'administration de la FCM.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-1364
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil de reconduire la candidature de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif de la Ville de Laval, à titre de membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période débutant en juin 2024 et se terminant en juin 2025 ;</p> <p>d'assumer tous les coûts liés à la participation de Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif de la Ville de Laval, aux réunions du conseil d'administration de la FCM.</p>		